

Le 24 avril 2018

Monsieur Alexandre Gallèse  
Adjoint au Maire,  
Chargé de la Planification urbaine et de l'Urbanisme  
Mairie d'Aix-en-Provence

**Objet : Notre RDV du 16 avril dernier / Projet parc du Roc Fleuri**

Monsieur l'adjoint au maire et cher monsieur Gallèse,

Comme vous le savez, notre CIQ est particulièrement attentif à la réalisation du futur parc du Roc Fleuri qui est considéré, à juste titre, comme un projet important du mandat de l'actuelle équipe municipale.

En juillet dernier, vous aviez bien voulu organiser une rencontre en vos bureaux, suite à l'enquête publique sur la modification n°1 du PLU et aux diverses observations formulées par notre CIQ relatives aux modifications envisagées de l'emplacement réservé n°7 qui impactent la conception du futur parc du Roc Fleuri. A cette occasion, nous avons regretté que l'administration n'ait pu, compte tenu du contexte, revenir sur les modifications envisagées, dont vous nous aviez exposé les motivations. Nous avons toutefois pris note avec intérêt que :

1. l'ensemble des terrains sur lesquels sera levée la réservation n°7 continueront à être classés en zone N, qu'il s'agisse du terrain de la parcelle située traverse de la Cortésine (parcelle coloriée en vert sur le plan joint) aussi bien que des terrains d'agrandissement des abords de la bastide du Roc Fleuri (zone coloriée en rose sur le plan joint), qui resteront propriété de la famille Torres.
2. l'ancienne grange qui figurera après la modification dans le nouveau périmètre des abords de la bastide du Roc Fleuri ne pourra pas, si elle est conservée, se voir attribuer un usage autre qu'agricole et, notamment, ne pourra pas faire l'objet d'un aménagement en logements.
3. l'administration veillera, lors de la délivrance du permis de construire relatif à l'aménagement de la bastide de la Cortésine, à ce que l'accès principal à ladite bastide continue à s'effectuer par le nord (traverse de la Cortésine). L'accès sud, par le chemin privé en prolongement de l'avenue Villemus, sera réservé aux piétons et aux vélos. Une barrière y sera installée à cet effet et le chemin conservera son gabarit actuel. En aucun cas, un trafic de transit ne pourra être accueilli sur ce chemin.

A la suite de cette réunion, nous vous avons demandé de bien vouloir, pour la bonne règle, nous confirmer les éléments ci-dessus, mais n'avons pas obtenu de réponse.

Plusieurs mois plus tard, nos interrogations restant nombreuses, vous avez bien voulu organiser le 16 avril dernier en vos bureaux une nouvelle entrevue à laquelle participait également le président du CIQ Pont de Béraud ainsi que Monsieur Gagneur, directeur général adjoint Urbanisme et Aménagement, et Madame Hernandez, conseiller municipal délégué chargée du quartier Val Saint André, Arc, La Torse. A cette occasion, vous avez renouvelé les divers engagements déjà pris en juillet dernier, notamment sur les points suivants :

1. **à propos des terrains entourant la bastide du Roc Fleuri et restant la propriété de la famille Torres (en rose sur le plan joint) :** vous nous avez indiqué que, ceux-ci restant en zone N, aucune constructibilité supplémentaire ne serait accordée autre que les droits attachés à la réglementation desdites zones N.
2. **à propos de la bastide du Roc Fleuri :** lorsque nous avons évoqué la possibilité d'une destruction de cette bastide au bénéfice d'une construction nouvelle, vous nous avez indiqué que, s'agissant d'un élément figurant au recensement général du patrimoine aixois sous la cote EB 136, la municipalité n'autoriserait jamais une telle opération.
3. **à propos de l'accès à la bastide de la Cortésine :** vous nous avez confirmé :
  - que l'accès principal de cette bastide continuera à s'effectuer par le Nord (traverse de la Cortésine),
  - que l'accès sud par le chemin privé en prolongement de l'avenue Villemus gardera son statut et son gabarit actuels\*,
  - qu'une barrière y sera installée,
  - et qu'en aucun cas un trafic de transit ne pourra être accueilli sur ce chemin.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous confirmer les engagements oraux pris au cours de ces deux réunions afin que nous puissions en faire part à nos adhérents.

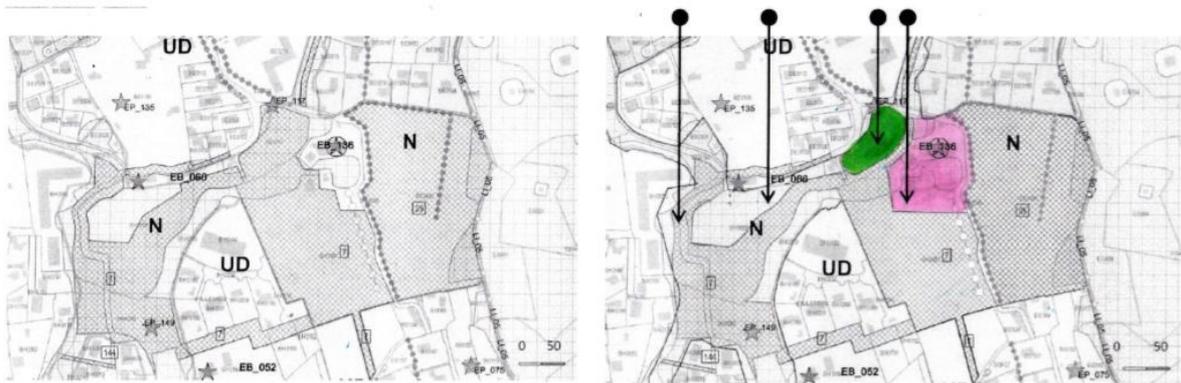
En vous renouvelant nos remerciements pour la qualité de votre accueil, nous vous prions de croire, monsieur l'adjoint au maire et cher monsieur Gallèse, en l'expression de nos sentiments distingués.

Delphine de Guillebon,  
présidente

---

*\*Sur ce point précis, et afin de le consolider, nous suggérons qu'à l'occasion de la modification du PLU le statut et le gabarit actuel de ce chemin soient pérennisés dans le règlement du PLU.*

Modification de l'ER n°7  
Parc de la Torse



avant → après